

CAMPAGNE 2019
BILAN DEPARTEMENTAL AU 30/06/2019

*A l'attention du Conseil départemental de la Manche.
A l'attention des membres du Comité de pilotage départemental « Frelons asiatiques ».
A l'attention des élus et collectivités de la Manche.
A l'attention du réseau de référents locaux « frelons asiatiques », formés par la FDGDON.
A l'attention des entreprises de désinsectisation éligibles à la lutte collective.*

ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA LUTTE COLLECTIVE

Les Communes ou leur intercommunalité ont été appelées à conventionner avec la FDGDON de la Manche, permettant de réaliser les opérations prévues par le programme départemental (surveillance, prévention, lutte collective), en complément des aides allouées par le Conseil départemental de la Manche.

Etat des engagements par Commune (conventionnement en direct ou via leur intercommunalité), au 30/06/2019 :

Bilan des engagements	2018	Juin2019
Communes engagées	435	370
Communes non-engagées	41	76

Soit **83% des collectivités se sont déjà engagées** dans la lutte collective départementale pour 2019.

Sur les 370 engagements, il y a 354 renouvellements, 16 nouveaux engagements, par rapport à 2018.

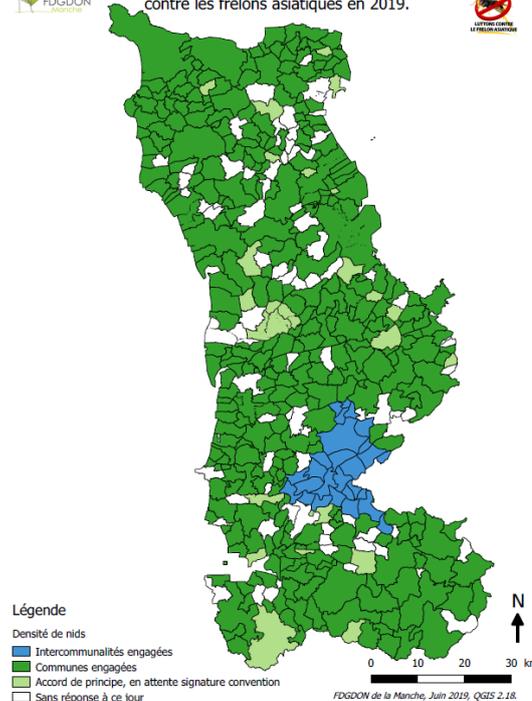
La liste et la carte des engagements des collectivités est à retrouver sur : www.fdgdon50.com.

Une règle d'or pour l'efficacité de la lutte :

- Avoir un financement de la lutte pour la destruction de tous les nids localisés, quel que soit l'endroit (public ou privé).
- Une destruction des nids dans la norme (question d'efficacité de l'intervention pour éviter une destruction « sauvage » inefficace et pouvant remettre en cause la sécurité des personnes).
- La découverte des nids le plus tôt possible, avec leur signalement rapide en Mairie.



Collectivités engagées dans la lutte collective contre les frelons asiatiques en 2019.



La FDGDON remercie les Communes et les Intercommunalités qui s'engagent dans la lutte collective contre les frelons asiatiques en 2019.

RAPPEL SUR QUELQUES GRANDS PRINCIPES DE LA LUTTE COLLECTIVE



Rappel : Pour qu'une destruction de nid soit prise en charge par la lutte collective, le riverain et la mairie ne doivent pas faire eux-mêmes la commande auprès de l'entreprise, mais seulement faire le signalement sur la plateforme internet de gestion des nids.

ETAT DES NUISANCES APICOLES, ECONOMIQUES ET SANITAIRES

En début de saison (mars à juin), les colonies sont les plus petites, et ont donc des impacts apicoles, économiques et sanitaires, plus modérés.

Cependant, à partir de juillet, où les nids délocalisent généralement dans un arbre, les colonies s'étoffent beaucoup plus rapidement, et par conséquent, les nuisances s'amplifient par leur fréquence et leur intensité.

Sur le volet apicole, jusqu'en juin, quelques frelons sont parfois signalés sur les ruchers. A partir de juillet / août, les larves sont plus nombreuses à nourrir et les ouvrières recherchent une alimentation plus dense et plus accessible, qu'elles trouvent sur les ruchers, le thorax des abeilles étant riche en protéines pour le nourrissage des larves de frelons asiatiques.

En parallèle, **sur le volet humain**, déjà 5 personnes se sont fait connaître auprès de la FDGDON, en déclarant chacun une attaque de frelons asiatiques au printemps 2019.

La FDGDON rappelle **les règles de prudence en cas de découverte d'un nid**. Ce nid doit être localisé et si possible pris en photo pour le signaler, mais le riverain ne doit prendre aucun risque, et donc rester à l'écart (quelques mètres), ne pas déranger les frelons et ne pas créer de vibrations dans le sol ou les branches à proximité du nid (notamment par l'utilisation d'engins thermiques).

En outre, la période estivale et l'arrivée des vacanciers, est une période critique, en terme d'augmentation d'attaques de frelons asiatiques. En effet, à cette période, de nombreuses tailles de haies, sur les habitations, propriétés secondaires ou en locations estivales, ont lieu. Les frelons attaquent alors lorsqu'ils sont dérangés.

Prévenir l'attaque : Surveiller des allées et venues de frelons dans les haies, avant de commencer la coupe des branches. Et si un nid est découvert, ne pas déranger les frelons en attendant la destruction.

En cas d'attaque : Si l'attaque engendre de nombreuses piqûres ou que la victime réagit, **consulter le 15 ou le 18** (médecin régulateur, SDIS, qui engagera une ambulance ou prodiguera quelques conseils).

Si l'attaque a conduit à un nombre limité de piqûres et que la victime n'a pas d'importante réaction, **créer un choc thermique par le chaud** sur l'endroit de la piqûre permet de détruire en partie le venin (il est thermolabile). Ceci peut se faire en approchant un mégot de cigarette, ou l'utilisation d'eau chaude ou un sèche-cheveux (en aucun cas l'utilisation d'une flamme). Consulter son médecin traitant.

ETAT DES SIGNALEMENTS ET DES DESTRUCTIONS DE NIDS

Les signalements de nids sont progressifs au cours de la saison. Les administrés ont pour consigne de signaler les nids en mairie. Ces dernières reportent ce signalement sur la plateforme de signalement et de gestion des nids créé à l'initiative de la FDGDON de la Manche : www.frelonasiatique50.fr

Etat des signalements reçus et nids de frelons asiatiques identifiés :

La FDGDON a reçu **514 signalements depuis mars 2019**, pour **473 nids de frelons asiatiques** identifiés.

En 2019, après un début de saison avec un mois d'avance sur 2018, et un mois de mai assez dense, les déclarations de nids ont été en régression en juin. En globalité, sur la première période de l'année de mars à juin, correspondant à la période de construction des « nids primaires », la quantité signalée est en légère augmentation par rapport à 2018, sans pour autant être significative.

Le mois de juillet est une période transitoire, avec la délocalisation des nids dans les arbres ou les haies et l'augmentation des individus dans les colonies.

Cependant, depuis la forte colonisation de 2018, il n'y a plus vraiment de « règles » concernant l'implantation des nids qui peuvent être sur tous types de supports et à toutes hauteurs (au sol, à hauteur d'homme, en aérien).

Rendez-vous sur www.frelonasiatique50.fr (plateforme de signalement et gestion des nids).

Bilan intermédiaire 2019 :

Nombre de signalements (tous signalements de nids à la FDGDON)	514			
Nombre de nids de frelons asiatiques localisés (actifs et non actifs)	473			
Nombre de nids de frelons asiatiques détruits par la lutte collective et en dehors	316			
Nids détruits par la lutte collective et avec compte rendu rempli	<table border="1"> <tr> <td>Nids dia.<10cm</td> <td>haut.<3m</td> <td>89%</td> </tr> </table>	Nids dia.<10cm	haut.<3m	89%
Nids dia.<10cm	haut.<3m	89%		

